

COMMUNE DE KERGLOFF
CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2019 à 18H30
PROCES VERBAL DE SEANCE

Le vingt-deux mars deux mil dix huit à dix-huit heures trente minutes, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Pierrot BELLEGUIC:

Secrétaire de séance : Brigitte LAVENANT

Date de convocation : 15 mars 2019

Délibération 2019-08 : Approbation du compte de gestion 2018 du Budget principal

En application de l'article 2121-31 du CGCT, Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2018 du Budget principal transmis par la trésorière et visé par la Direction Générale des Finances Publiques du Finistère.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion 2018 du Budget principal n'appelle aucune observation ni réserve de sa part,

APPROUVE le compte de gestion 2018 du Budget principal dressé par le Comptable public.

Délibération 2019-09: Approbation du compte de gestion 2018 Budget Annexe Eau

En application de l'article 2121-31 du CGCT, Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2018 du Budget annexe eau transmis par la trésorière et visé par la Direction Générale des Finances Publiques du Finistère.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion 2018 du Budget annexe eau n'appelle aucune observation ni réserve de sa part

APPROUVE le compte de gestion 2018 du Budget annexe eau dressé par le Comptable public.

Délibération 2019-10: Approbation du compte de gestion 2018 du Budget annexe Lotissement Sainte Agnès

En application de l'article 2121-31 du CGCT, Monsieur le Maire soumet à approbation le compte de gestion 2018 du Budget annexe Lotissement Sainte Agnès, transmis par la trésorière et visé par la Direction Générale des Finances Publiques du Finistère.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion 2018 du Budget annexe Lotissement Sainte Agnès n'appelle aucune observation ni réserve de sa part,

APPROUVE le compte de gestion 2018 du Budget annexe Lotissement Sainte Agnès dressé par le Comptable public.

Délibération 2019-11: Approbation du compte de gestion 2018 du Budget annexe Lotissement Route du Hartz

En application de l'article 2121-31 du CGCT, Monsieur le Maire soumet à approbation le compte de gestion 2018 du Budget annexe Lotissement Route du Hartz, transmis par la trésorière et visé par la Direction Générale des Finances Publiques du Finistère.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion 2018 du Budget annexe Lotissement Route du Hartz n'appelle aucune observation ni réserve de sa part,

APPROUVE le compte de gestion 2018 du Budget annexe Lotissement Route du Hartz dressé par le Comptable public.

Délibération 2019-12 : Approbation du compte de gestion 2018 du Budget annexe Lotissement rue de la résistance

En application de l'article 2121-31 du CGCT, Monsieur le Maire soumet à approbation le compte de gestion 2018 du Budget annexe Lotissement rue de la résistance, transmis par la trésorière et visé par la Direction Générale des Finances Publiques du Finistère.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion 2018 du Budget annexe Lotissement rue de la résistance n'appelle aucune observation ni réserve de sa part,

APPROUVE le compte de gestion 2018 du Budget annexe Lotissement rue de la résistance dressé par le Comptable public.

Délibération 2019-13: Approbation du compte administratif 2018 du Budget Principal

Monsieur le Maire rappelle que l'arrêté des comptes résulte du vote du compte administratif présenté à l'assemblée délibérante par l'ordonnateur. Le compte administratif retrace la situation budgétaire de la Commune en comparant les prévisions et les réalisations de manière à ce que le Conseil Municipal puisse exercer son contrôle sur l'autorité exécutive. L'arrêté des comptes permet de déterminer le résultat de la section de fonctionnement, le solde d'exécution de la section d'investissement et les restes à réaliser de la section d'investissement en recettes et en dépenses reportés au budget de l'exercice suivant.

En application de l'article 2121-31 du CGCT, Monsieur le Maire présente le compte administratif 2018 du Budget principal qui s'établit comme suit :

- Total des dépenses de fonctionnement :	477 768.88€
- Total des recettes de fonctionnement :	660 232.35€
SOIT un résultat de l'exercice 2018 en section de fonctionnement de	182 463.47€
- Total des Dépenses d'investissement :	517 926.06€
- Total des Recettes d'investissement :	500 964.50€
SOIT un résultat de l'exercice 2018 en section d'investissement de	-16 961.56€

Et un résultat cumulé de l'exercice 2018 pour les deux sections de : **165 501.91€**

Après reports de l'exercice antérieur, les résultats de clôture font apparaître :

- Un résultat de clôture en section de fonctionnement de	182 463.47€
- Un résultat de clôture en section d'investissement de	355 244.19€

Et un résultat de clôture pour les deux sections de : **537 707.66€**

Monsieur le Maire présente l'état des restes à réaliser en dépenses d'investissement d'un montant de 78 450.90 € en dépenses et d'un montant de 131 830.58 € en recettes.

En application de l'article 2121-14 du CGCT, le Conseil Municipal, invité à délibérer hors la présence de Monsieur le Maire et sous la présidence de Monsieur Philippe NEDELLEC, 1er adjoint, **APPROUVE** à l'unanimité le compte administratif 2018 du Budget principal.

Délibération 2019-14 : Approbation du compte administratif 2018 du Budget annexe Eau

Monsieur le Maire rappelle que l'arrêté des comptes résulte du vote du compte administratif présenté à l'assemblée délibérante par l'ordonnateur. Le compte administratif retrace la situation budgétaire de la Commune en comparant les prévisions et les réalisations de manière à ce que le Conseil Municipal puisse exercer son contrôle sur l'autorité exécutive. L'arrêté des comptes permet de déterminer le résultat de la

section de fonctionnement, le solde d'exécution de la section d'investissement et les restes à réaliser de la section d'investissement en recettes et en dépenses reportés au budget de l'exercice suivant.

En application de l'article 2121-31 du CGCT, Monsieur le Maire présente le compte administratif 2018 du Budget annexe Eau qui s'établit comme suit :

- Total des dépenses de fonctionnement :	113 231.06€
- Total des recettes de fonctionnement :	111 025.49€
SOIT un résultat de l'exercice 2018 en section d'exploitation de	
- 2 205.57€	

- Total des Dépenses d'investissement :	31 419.15€
- Total des Recettes d'investissement :	25 544.37€
SOIT un résultat de l'exercice 2018 en section d'investissement de	-
5 874.78€	

Et un résultat cumulé de l'exercice 2018 pour les deux sections de : **- 8 080.35€**

Après reports de l'exercice antérieur, les résultat de clôture fait apparaître :

- un résultat de clôture en section d'exploitation de	28 792.97€
- un résultat de clôture en section d'investissement de	19 669.80€
- ET un résultat cumulé des deux sections de	48 462.77€

En application de l'article 2121-14 du CGCT, le Conseil Municipal, invité à délibérer hors la présence de Monsieur le Maire et sous la présidence de Monsieur Philippe NEDDELLEC, 1er adjoint, **APPROUVE** à l'unanimité le compte administratif 2018 du Budget annexe eau.

Délibération 2019-15 : Approbation du compte administratif 2018 du Budget annexe Lotissement Sainte Agnès

Monsieur le Maire rappelle que l'arrêté des comptes résulte du vote du compte administratif présenté à l'assemblée délibérante par l'ordonnateur. Le compte administratif retrace la situation budgétaire de la Commune en comparant les prévisions et les réalisations de manière à ce que le Conseil Municipal puisse exercer son contrôle sur l'autorité exécutive. L'arrêté des comptes permet de déterminer le résultat de la section de fonctionnement, le solde d'exécution de la section d'investissement et les restes à réaliser de la section d'investissement en recettes et en dépenses reportés au budget de l'exercice suivant.

En application de l'article 2121-31 du CGCT, Monsieur le Maire présente le compte administratif 2018 du Budget annexe Lotissement Sainte Agnès qui s'établit comme suit :

- Total des dépenses de fonctionnement :	76 705.63 €
- Total des recettes de fonctionnement :	76 705.63€
- Total des Dépenses d'investissement :	76 705.33€
- Total des Recettes d'investissement :	76 705.33€

En application de l'article 2121-14 du CGCT, le Conseil Municipal, invité à délibérer hors la présence de Monsieur le Maire et sous la présidence de Monsieur Philippe NEDELLEC , 1^{ère}

adjoint, **APPROUVE** à l'unanimité le compte administratif 2018 du Budget annexe Lotissement Sainte Agnès.

Délibération 2019-16 : Approbation du compte administratif 2018 du Budget annexe Lotissement Route du Hartz

Monsieur le Maire rappelle que l'arrêté des comptes résulte du vote du compte administratif présenté à l'assemblée délibérante par l'ordonnateur. Le compte administratif retrace la situation budgétaire de la Commune en comparant les prévisions et les réalisations de manière à ce que le Conseil Municipal puisse exercer son contrôle sur l'autorité exécutive. L'arrêté des comptes permet de déterminer le résultat de la section de fonctionnement, le solde d'exécution de la section d'investissement et les restes à réaliser de la section d'investissement en recettes et en dépenses reportés au budget de l'exercice suivant.

En application de l'article 2121-31 du CGCT, Monsieur le Maire présente le compte administratif 2018 du Budget annexe Lotissement Route du Hartz qui s'établit comme suit :

- Total des dépenses de fonctionnement :	16 291.17€
- Total des recettes de fonctionnement :	16 291.17€
- Total des Dépenses d'investissement :	16 290.60€
- Total des Recettes d'investissement :	16 290.60€

En application de l'article 2121-14 du CGCT, le Conseil Municipal, invité à délibérer hors la présence de Monsieur le Maire et sous la présidence de Monsieur Philippe NEDELLEC, 1^{ère} adjoint, **APPROUVE** à l'unanimité le compte administratif 2018 du Budget annexe Lotissement Route du Hartz.

Délibération 2019-17- : Approbation du compte administratif 2018 du Budget annexe Lotissement de la résistance

Monsieur le Maire rappelle que l'arrêté des comptes résulte du vote du compte administratif présenté à l'assemblée délibérante par l'ordonnateur. Le compte administratif retrace la situation budgétaire de la Commune en comparant les prévisions et les réalisations de manière à ce que le Conseil Municipal puisse exercer son contrôle sur l'autorité exécutive. L'arrêté des comptes permet de déterminer le résultat de la section de fonctionnement, le solde d'exécution de la section d'investissement et les restes à réaliser de la section d'investissement en recettes et en dépenses reportés au budget de l'exercice suivant.

En application de l'article 2121-31 du CGCT, Monsieur le Maire présente le compte administratif 2018 du Budget annexe Lotissement rue de la résistance qui s'établit comme suit :

- Total des dépenses de fonctionnement :	1 173.74€
- Total des recettes de fonctionnement :	1 173.74€
- Total des Dépenses d'investissement :	1 172.86€
- Total des Recettes d'investissement :	1 172.86€

En application de l'article 2121-14 du CGCT, le Conseil Municipal, invité à délibérer hors la présence de Monsieur le Maire et sous la présidence de Monsieur Philippe NEDELLEC , 1^{ère} adjoint, **APPROUVE** à l'unanimité le compte administratif 2018 du Budget annexe Lotissement rue de la résistance.

Délibération 2019-18 : Affectation du résultat 2018 du Budget principal

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'excédent de fonctionnement du budget principal s'élève à 182 463.47€ pour l'année 2018 et propose d'affecter la totalité de cet excédent au compte 1068 de la section d'investissement du budget primitif 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement réalisé en 2018 au compte 1068 de la section investissement du budget primitif principal 2019, soit 182 463.47€.

Délibération 2019-19 : Affectation du résultat 2018 du Budget Annexe Eau

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le résultat de clôture 2018 de fonctionnement du service d'eau s'élève à 28 792.97€ et propose de reporter l'intégralité en section de fonctionnement du budget primitif 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité, de reporter l'excédent de fonctionnement du budget annexe eau 2018 d'un montant de 28 792.97 € en section de fonctionnement du budget primitif 2019.

Délibération 2019-20 : Fixation des taux d'imposition 2019

Monsieur le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2019 (état n° 1259) et propose de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2019, à savoir :

- Taxe habitation : 12.8%
- Taxe foncière sur le bâti : 22.79%
- Taxe foncière sur le non bâti : 44.82%

Délibération 2019-21 : Participation du Service Eau au budget principal

Monsieur Le Maire propose de fixer à 19 000€ le montant de la participation versée au budget principal pour l'année 2019 par le service d'eau au titre de la mise à disposition du personnel technique et administratif pour la gestion courante du service.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de fixer à 19 000€ le montant de la participation versée au budget principal par le service d'eau pour l'année 2019 par le service d'eau au titre de la mise à disposition du personnel technique et administratif pour la gestion courante du service.

Les éventuels travaux en régie feront l'objet d'une évaluation et d'une comptabilisation spécifique.

Délibération 2019-22 : Fixation des durées d'amortissement des immobilisations réalisées en 2018 (Budget principal)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'amortir le matériel acquis en 2018 par le budget principal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de fixer les durées d'amortissement des immobilisations acquises en 2018 au budget principal comme suit :

Article	Désignation	N° inventaire	Montant	Durée
2051	licence SEGILOG	387	2 656,80 €	1
2051	Logiciel école accès internet (frogi-secure)	397	1 159,72 €	1
2051	connecteur pour parapheur	401	210,00 €	1
2051	antivirus	393	41,90 €	1
2158	bétonnière services techniques	386	480,00 €	5
2183	Vidéos projecteurs interactifs PI et tableaux école	385	10 374,19 €	5
2183	écran mobile projection et support vidéoprojecteur	390	941,33 €	5
2183	Téléphonie école	399	4 922,48 €	5
2183	routeur frogi-secure	398	89,50 €	3
2183	baie de brassage cantine	400	851,77 €	5
2184	Mobilier classes et bibliothèque	384	17 674,30 €	10
2188	casques vélo école	389	250,00 €	3
2188	matériel extension école	402	797,81 €	5
2188	Débroussailleuse avec harnais	395	1 329,84 €	5

Délibération 2019-23 Fixation de la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées au Syndicat Intercommunal d'Eclairage et de Communications Electroniques

Monsieur le Maire rappelle que les subventions d'investissement versées au Syndicat Intercommunal d'Eclairage et de Communications Electroniques (SIECE) pour les travaux de pose de l'éclairage public doivent être amorties sur une durée maximum de 20 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité, d'amortir les subventions d'équipement versée au SIECE pour l'installation de l'éclairage public comme suit :

Article	Désignation	N° inventaire	Montant	Durée (en année)
2041511	participation éclairage public les 4 vents	376	20 359,21 €	15
2041511	participation éclairage public rue du 11 novembre	388	5 814,15 €	15
2041511	Participation éclairage changement luminaires TEPCV	405	328,69 €	5
2041512	Participation éclairage école	366	626,44 €	5

Délibération 2019-24- Fixation de la durée d'amortissement des immobilisations réalisées en 2018 par le service d'eau

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient d'amortir les immobilisations 2018 du budget annexe eau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de fixer les durées d'amortissement des immobilisations du service d'eau comme suit :

Article	Désignation	N° inventaire	Montant	Durée (en année)
2156	Assainissement école	43	144 327.14 €	30
2156	Extension au Bouillen	47	4 615.67 €	40

Délibération 2019-25 : Adoption du Budget primitif principal pour l'année 2019

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal ses propositions budgétaires du Budget principal pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **ADOpte** le Budget principal pour l'année 2018 présentant :

- des dépenses et des recettes en section de fonctionnement à l'équilibre pour un montant de 613 110.00€
- des dépenses et des recettes avec les reports et les restes à réaliser en section d'investissement à l'équilibre pour un montant de 1 083 770.90 €.

Délibération 2019-26 : Adoption du Budget primitif annexe eau pour l'année 2019

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal ses propositions budgétaires du Budget annexe Eau pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **ADOpte** le Budget annexe eau pour l'année 2018 présentant :

- des dépenses et des recettes en section d'exploitation à l'équilibre pour un montant de 141 117.97€
- des dépenses et des recettes avec les reports en section d'investissement à l'équilibre pour un montant de 50 669.80€

Délibération 2019-27 : Adoption du Budget annexe Lotissement Sainte Agnès pour l'année 2019

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les prévisions budgétaires du Budget annexe Lotissement Sainte Agnès pour l'année 2019,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ADOpte** à l'unanimité le Budget annexe Lotissement Sainte Agnès pour l'année 2019 présentant :

- des dépenses et des recettes en section de fonctionnement à l'équilibre pour un montant de : 242 719.95€
- des dépenses et des recettes en section d'investissement à l'équilibre pour un montant de : 242 714.95€.

Délibération 2019-28 : Adoption du Budget annexe Lotissement Route du Hartz pour l'année 2019

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal ses propositions budgétaires du Budget annexe Lotissement Route du Hartz pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ADOpte** à l'unanimité le Budget annexe Lotissement Route du Hartz pour l'année 2019 présentant :

-des dépenses et des recettes en section de fonctionnement à l'équilibre pour un montant de : 114 327.22€

-des dépenses et des recettes en section d'investissement à l'équilibre pour un montant de : 114 322.22€.

Délibération 2019-29 : Admissions en non-valeurs

Monsieur le Maire présente la liste des créances pouvant être admises en non-valeurs et transmise par la trésorerie pour le budget annexe eau pour un montant de 877.85€ (créances minimales ou poursuites sans effet émises entre 2012 et 2017) :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **ADMET** en non valeurs les créances présentées Monsieur le Maire pour un montant de 877.85€.

Délibération 2019-30 : Compte-rendu des décisions du Maire prises en vertu des délégations

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation du conseil municipal.

1° Renouvellement annuel des adhésions dont la commune est membre :

-Renouvellement de l'adhésion à l'Association des Maires du Finistère pour un montant de 296.42€

-Renouvellement de l'adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Finistère pour un montant de 50.00€

2°) Signature des marchés inférieurs à 90 000€ ht :

-devis pour l'achat de mobilier pour la bibliothèque établi par Manutan pour un montant de 994.18€ ht

-devis pour le changement des translucides au local technique établi par Bernard Philippe pour un montant de 3510€ht

-devis pour l'achat de radios avec casques pour l'école établi par GITEM pour un montant de 338.25€

-devis pour l'achat de livres pour la nouvelle bibliothèque établi par la librairie Dialogues pour un montant de 1252.39€ht

Le conseil Municipal **PREND ACTE** des décisions.

Délibération 2019-31 : Avenant au groupement de commande du marché voirie - Montant maximum de commande

Monsieur le maire rappelle que par délibération n° 2018-06 du 02 février 2019, le conseil municipal a décidé d'adhérer au groupement de commandes relatif à la réalisation de travaux de voirie et réseaux divers et de définir un montant annuel maximum de commande de 70 000€ HT. Ce montant ne peut être modifié que par avenant à l'accord-cadre signé par Poher communauté en tant que coordonnateur du groupement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **FIXE** le montant annuel de commande à 150 000€ et **DEMANDE** à Poher

Poher communauté en tant que coordonnateur du groupement de modifier en conséquence l'accord cadre par avenant

Informations diverses

- Projet Eolien : Il semble plus raisonnable d'attendre l'épuisement du recours contre le permis avant d'examiner les demandes d'occupation du domaine public et de fixer le montant des redevances
- Il sera proposé au conseil municipal de renouveler la convention d'initiation au breton
- Information sur la modification du tracé de l'itinéraire de randonnée GR 37
- Busage complémentaire pour les eaux pluviales route du Hartz dans le cadre des travaux de viabilisation
- Vente délaissé Lotissement rue de la fontaine au prix de 3€ le m2 (à usage de jardin)